Modalités d'inscription

Pour vous inscrire au Cnam, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et être engagé dans la vie professionnelle ou demandeur d'emploi.

Si vous êtes nouvel auditeur, vous devez vous présenter avec votre projet de formation, un conseiller peut vous aider à l'élaborer en cas de besoin.

Préparez votre formation

Informez-vous sur les formations et leurs modalités d'organisation, pendant les périodes d'inscription de septembre, de janvier / février et de juin, ou en prenant RDV en ligne.
Rencontrez un conseiller formation dans le centre le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail et validez avec lui le parcours de formation le plus adapté.
Prenez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre projet (guide, plaquette, site internet).

La durée de nos formations est adaptée à vos besoins spécifiques. Lors de l'entretien conseil, notre équipe de conseillers évaluera avec vous votre charge professionnelle et personnelle afin de déterminer le temps optimal pour vous former.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu chaque semestre :

Septembre pour le 1er semestre.
Mi-janvier / février pour le 2ème semestre.
Juin pour le 3ème semestre et pour l'année suivante.

Délai d'accès : de 48 heures à 3 mois en fonction du financement demandé.

Une inscription après le démarrage des cours peut être acceptée sous accord du formateur et selon le financement mobilisé.

Les modalités d'inscription :

Être âgé d'au moins 18 ans.
Justifier de son identité.
Présenter les pièces requises.

Toute inscription effectuée avec un financement de l'employeur ou d'un organisme donne lieu à une convention de formation professionnelle.

Documents à fournir

Pour tous :

Dossier d'inscription dûment renseigné.
Contrat de formation dûment renseigné (si inscription individuelle).
Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité pour les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'UE.

Pour les étrangers:

Photocopie de la carte de séjour, avec mention « salarié » ou « étudiant » (selon le cas), en cours de validité et couvrant la période de formation demandée.

Pour les travailleurs handicapés, joindre en complément :

Une attestation MDPH (pour une meilleure organisation de vos cours et de vos examens).

Pour les salariés, joindre en complément :

Le formulaire «prise en charge d'une formation Cnam» dûment renseigné (pour les salariés pouvant bénéficier d'une prise en charge).

Les modalités de paiement :

Par chèque, à l'ordre de : **AGCNAM CENTRE**

(Pour tout autre modalité, merci de vous adresser à votre centre)

Attestation

Après avoir acquitté le droit d'inscription, les auditeurs reçoivent une attestation sur laquelle est mentionnée la liste des enseignements auxquels ils sont inscrits. Cette attestation permet l'accès aux cours, elle est exigée à l'entrée des salles ou laboratoires où se déroulent les examens et dans certains établissements d'accueil.

Sur cette attestation figure également l'identifiant et mode de passe pour accéder à l'espace numérique de formation qui permet de suivre les cours en ligne.

L'inscription aux enseignements du Cnam en cours du soir ne confère pas le statut d'étudiant, sauf pour certains enseignements de 3e cycle.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon total ou partiel des U.E. passé le délai légal de 10 jours.

Toute inscription non réglée sera annulée.

Inscription à une démarche de VAE et VAPP

Formulaire de rétractation

Ma réussite en 7 étapes

https://www.cnam-centre.fr/inscription/modalites-d-inscription/modalites-d-inscription-1338128.kjsp?RH=1654853076